



Séjour du numérique en santé

Modalités d'ouverture du guichet Médecine de Ville Sans
Financement

02 Novembre 2022

Christophe PICHOT-MEUGER

1 / Le dispositif - 10 mins

2 / Posez nous vos questions - 50 mins

Le dispositif

10 mins



Les enjeux

- Favoriser une **offre logicielle « Forfait structure 2023 – compatible » la plus large possible**, et éviter ainsi de réduire le périmètre de médecins bénéficiant de ce financement
- Plus largement, **continuer à favoriser la « montée en gamme » des industriels en matière d'interopérabilité**



Réouverture le 10 octobre d'un guichet de référencement des Logiciels de Gestion de Cabinet (LGC)



Les principes de cette réouverture

- *Les industriels pourront se **prévaloir de ce référencement auprès de tout tiers** (clients, autorités administratives, etc.) et ainsi attester d'un haut niveau de conformité et de qualité aux standards d'interopérabilité définis par les pouvoirs publics.*
- *Le périmètre du référencement est **identique** : Même exigences, mais preuves, même modalités des contrôles.*
- *Un nouveau profil est prévu pour les logiciels **choisissant de ne pas implémenter le VSM**, car n'équipant pas de médecins traitants*

Mais

- ***pas de financement de la mise à jour par l'Etat** associé à ce référencement.*

Récapitulatif du référencement Ségur pour les LGC

Référencement obtenu dans le cadre du SONS LGC Vague 1

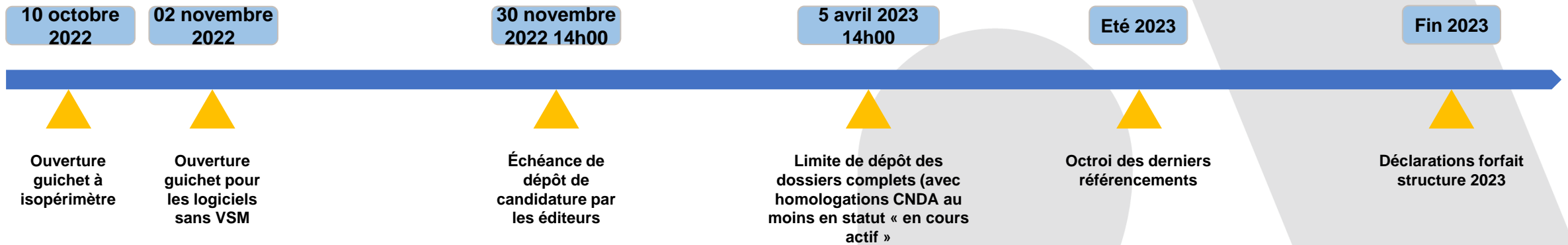
- Référencement clos (cf. date limite réglementaire de dépôt des dossier au 15 juin dernier)
- 14 solutions référencées, représentant environ 80 % du marché, avec liste disponible sur https://industriels.esante.gouv.fr/segur-du-numerique-en-sante/solutions-referencees-segur?f%5B0%5D=dsr_solutions%3ALGC
 - ✓ Permet au PS de valider le critère « disposer d'un logiciel Ségur » pour le FS 2023
 - ✓ Permet au PS de bénéficier du financement direct de la mise à jour par le Ségur de la santé

Référencement obtenu dans le cadre de la réouverture du guichet LGC de l'ANS

- Référencement rouvert en octobre 2022, avec dossiers à déposer complets avant le 5/04/2023 (cf. page suivante)
 - ✓ Permet au PS de valider le critère « disposer d'un logiciel Ségur » pour le FS 2023
 - x Pas de financement de la mise à jour par le Ségur de la santé

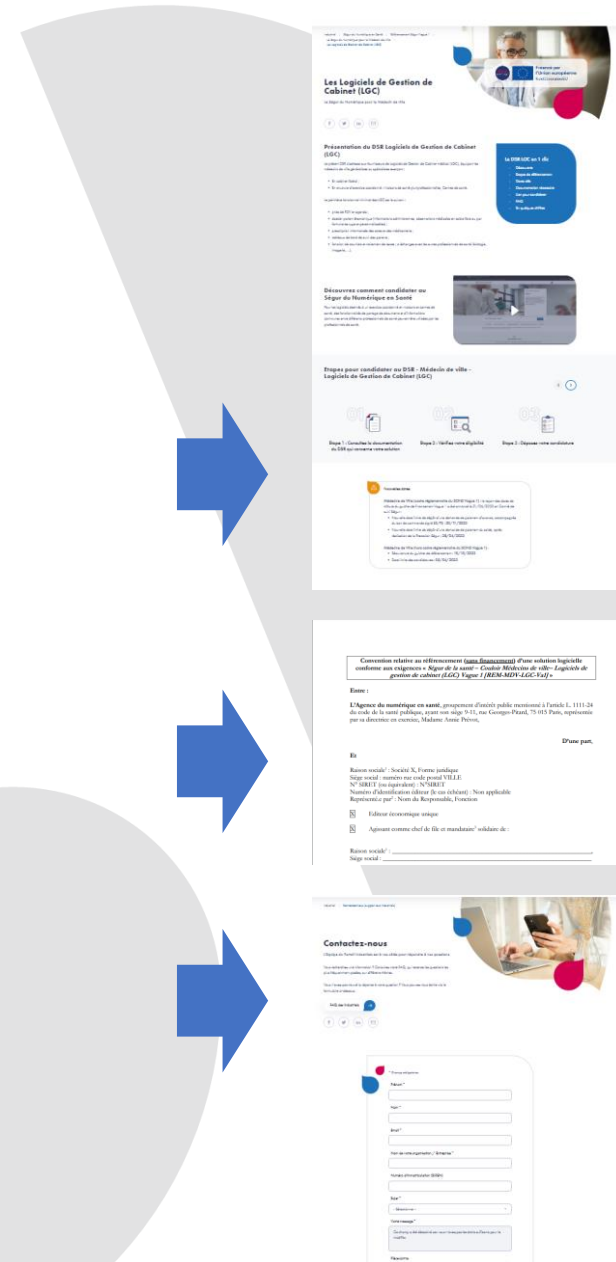
Le calendrier

- Échéance clé pour les professionnels de santé sera la déclarations du Forfait Structure 2023, soit **décembre 2023**.
- **Pas de chevauchement entre la vague 1 « Réouverte » et la vague 2** : La vague 2 une fois ouverte est le nouveau standard.



Les liens utiles

- *Le dispositif* : <https://industriels.esante.gouv.fr/segur-du-numerique-en-sante/referencement-segur-vague-1/le-segur-du-numerique-pour-le-medecin-de-ville/les-logiciels-de-gestion-de-cabinet-lgc>
- *La nouvelle convention*: https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/ans-segur---convention-de-referencement-sans-financement--lgc.pdf
- *Le support Ségur* : <https://industriels.esante.gouv.fr/contactez-nous>



Posez nous vos questions

50 mins

Quelques règles :

« Levez la main » pour posez votre question.

Une question à la fois

Lorsque vous ne parlez pas mettez votre micro en « mute » pour ne pas gêner les autres participants avec les bruits ambiants.



Merci pour votre participation !





esante.gouv.fr

Le portail pour accéder à l'ensemble des services et produits de l'Agence du Numérique en Santé et s'informer sur l'actualité de la e-santé.

 **@esante_gouv_fr**

 **[linkedin.com/company/agence-du-numerique-en-sante](https://www.linkedin.com/company/agence-du-numerique-en-sante)**